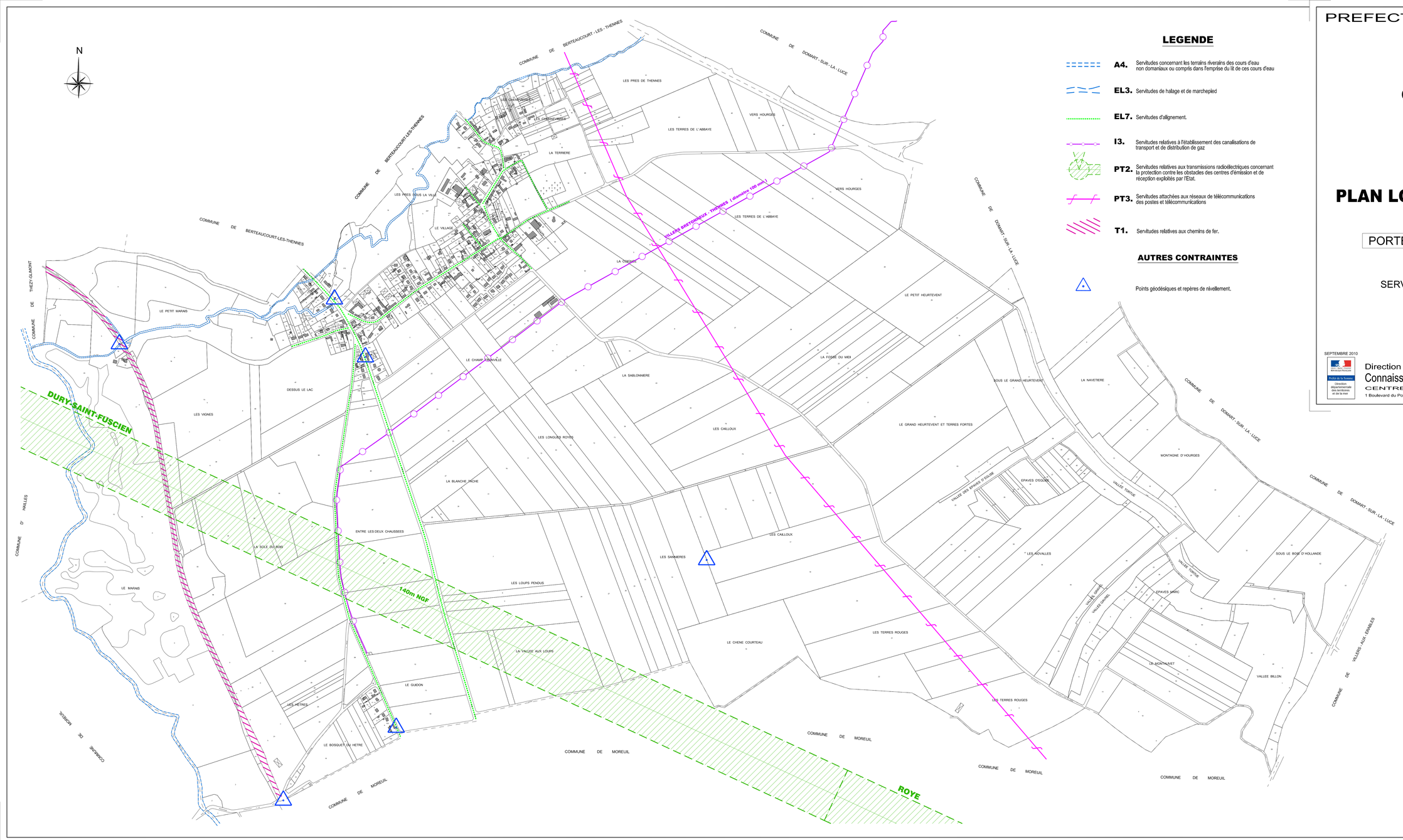

LEGENDE

A4. Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau

EL3. Servitudes de halage et de marchepied

EL7. Servitudes d'alignement.

I3. Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz

PT2. Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.

PT3. Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications des postes et télécommunications

T1. Servitudes relatives aux chemins de fer.

AUTRES CONTRAINTES

Points géodésiques et repères de nivellement.

PREFECTURE DE LA SOMME

COMMUNE DE

THENNES

PLAN LOCAL D'URBANISME

PORTER A LA CONNAISSANCE

SERVITUDES ET CONTRAINTES

SEPTEMBRE 2010

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Connaissance des Territoires, Urbanisme et Risques
CENTRE ADMINISTRATIF DEPARTEMENTAL
1 Boulevard du Port - BP 2612 - 80026 AMIENS Cedex 1 - Téléphone 03 22 97 21 00 Fax 03 22 97 21 60